Lieu : CHUSJ - Justine Lacoste
Date : 11 septembre 2024
Heure : 6h15 – 8h – 16h

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS-ES du CHU Sainte-Justine
CSN

Procès-verbal
Assemblée secteur salubrité

Officiers présents

Stéphane Payette, président
Marie-Josée Bellerose, secrétaire générale
Emmanuelle Gileau, agent de griefs
Xavier Héroux, SST prévention
Adam Bergeron, délégué salubrité (soir-nuit)
Joziane Casavant, délégué salubrité (jour)

Visiteurs.euses

Claude Massé, conseillé de la FSSS

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation des visiteurs.euses
3. Retour sur la rencontre paritaire du 30 août
4. Ajournement

1. **Ouverture de l'assemblée**

Stéphane Payette, procède à l'ouverture de l'assemblée à **6h17**.

2. **Acceptation des visiteurs.euses**

Les visiteurs.euses sont acceptés.es.

3. **Retour sur la rencontre paritaire du 30 août**

Stéphane Payette, ouvre l'assemblée en précisant que cette rencontre est pour faire un retour sur la rencontre paritaire du 30 août dernier. Qu'elle a pour but qu'ils se sentent à l'aise de parler sans que l'employeur y soit. Il fait un résumé de cette rencontre et mentionne qu'ils doivent se sentir libres de venir nous voir et les rassurent en leur disant de ne pas avoir de crainte de représailles. Qu'ils sont dans leurs droits et qu'on est là pour eux. Il leur explique aussi que s'il y a des problèmes, ils doivent nous en faire part, afin qu'on puisse voir avec les gestionnaires pour essayer de régler le ou les problèmes.

Rencontre de 6h15 (quart de nuit)

Problèmes soulignés

- Qu'ils aimeraient avoir un guide pour certaines procédures et solutions.
- Qu'ils aimeraient recevoir toutes les formations pour toutes situations.
  ex : le bloc opératoire salle 2 - neuro pour la désinfection spéciale –
  la salle d'accouchement - l'URDM.
  Car il y a que 2 personnes de formés. De plus, les employés de nuit qui travaillent la fin de semaine ne sont pas formés pour tout ce qu'il y a à faire.
- Qu'il n'y ait que 4 employés de nuit la fin de semaine, ce qui fait en sorte que c'est difficile surtout si un d'eux prend congé.
- Lorsqu'il manque un employé, les gestionnaires ne veulent pas donner de temps supplémentaires.
- La majorité des employés refusent d'être chefs d'équipe, car il y a plus de travail à faire pour seulement 50 cents de plus.

Rencontre de 8h00 (quart de jour)

Problèmes soulignés

- Souvent les employés qui prennent congé ne sont pas remplacés. Les employés disent que cette situation est très problématique.
- La distribution des tâches n'est pas adéquate.
- Que les chefs d'équipe doivent s'occuper de gérer les absences et de contacter la liste de rappel.
- Que parfois, lorsqu'un employé rapporte un problème à un chef de secteur ou à un gestionnaire, ils se font répondre : « si tu n'es pas content, va travailler ailleurs ».

Rencontre de 16h00 (quart de soir)

Problèmes soulignés

- Le problème au niveau du système de remplacement surtout lorsque vient le temps des vacances. Il y a très souvent une personne différente tous les jours, ce qui nuit beaucoup à la constance du travail.
- Qu'il devrait y avoir quelqu'un d'attitré pour montrer la route et les locaux aux nouveaux employés.
- Que l'on devrait voir l'employeur pour demander le pourquoi les coupures d'affectations ont-elles été nécessaires.
- Que lorsqu'un nouvel employé non formé arrive, un autre employé doit montrer et expliquer à cette personne les choses à faire, et ce, même s'il n'est pas formateur ! Le résultat est que sa propre route est retardée. Ce qu'il y a de plus offusquant, c'est que le lendemain, il se rend compte que la personne a été mise sur une autre route. Et que c'est ainsi à répétition.
- Une employée demande : est-ce qu'ils ont la responsabilité de former les nouveaux employés.

  Stéphane Payette, explique qu'il y a 2 aspects à cette situation. Il peut y avoir un transfert de connaissances d'un employé expérimenté à un nouveau et il y a des chefs d'équipes qui reçoivent une prime et dans cette prime, il est mentionné qu'ils sont sensés orienter les nouveaux employés et de coordonner les tâches. Mais qu'avec tout ce qu'ils ont à faires, il croit qu'ils n'ont pas le temps de faire ces orientations.

- Que les listes de tâches pour les routes soient mises à jour, car certaines dates de 2016 et beaucoup de choses ont changées depuis, il est très difficile de savoir vraiment quoi faire au juste.
- Vu le fait que l'employeur a coupé des affectations, plusieurs employés se retrouvent avec des routes doubles et même parfois triples.
- Que lorsqu'un employé remplace une personne en vacances, et que cet employé ne connaît pas la route, les chefs de service ne font pas de suivis.
- Est-ce qu'un employé peut faire un refus de travail lorsqu'il doit aller nettoyer les tuyaux dans le stationnement.

  Stéphane Payette, mentionne qu'un refus de travail peut être fait uniquement s'il y a un danger physique ou mental.

5. Ajournement

L'assemblée c'est terminé à **16h45**.

Stéphane Payette – Président
Syndicat national des employé.es
du CHU Sainte-Justine

Marie-Josée Bellerose – Secrétaire générale
Syndicat national des employé.es
du CHU Sainte-Justine